

Eri Churiki

JSPS, Université Ochanomizu, Japon

Centre de Recherches et d'Etudes en Sciences Sociales, Université Marc Bloch, Strasbourg

UNE FILIÈRE SÉLECTIVE DÈS L'ÉCOLE MATERNELLE : L'ENSEIGNEMENT DE LA «LANGUE RÉGIONALE» EN ALSACE ET SES ENJEUX

L'avenir des «langues régionales» est devenu aujourd'hui en France un sujet sensible suscitant de vives réactions. Nous pouvons assister à des débats passionnés entre d'un côté, les défenseurs de la pluralité culturelle et de l'autre, ceux prônant l'unité de la République et appelant à résister au danger du communautarisme,

La survie d'une langue passant inévitablement par la transmission de celle-ci à la génération future, l'enseignement de la «langue régionale» à l'école apparaît aujourd'hui comme un enjeu majeur dans les mouvements en faveur de celle-ci, surtout dans un contexte où la pratique de la «langue régionale» au sein de la famille se fait de plus en plus rare. Ainsi, dans les régions comme la Bretagne, le Pays Basque ou l'Alsace, un enseignement bilingue en français et en «langue régionale» ou encore un enseignement par immersion en «langue régionale» ont été mis en place et ceci dès la maternelle.

Mais, le développement de ce genre d'enseignement peut-il être perçu uniquement comme étant le reflet des revendications culturelles et identitaires? Le facteur de «l'enseignement» qui intervient ici inévitablement étant étroitement lié à la reproduction sociale et à la reproduction de la vision du monde social, il nous paraît important d'essayer de saisir les divers enjeux liés à cet enseignement.

Nous essaierons dans les lignes qui suivent d'élucider les logiques sociales qui sous-tendent cette question en étudiant le cas de l'Alsace, notamment à partir d'une enquête menée auprès des parents d'élèves des classes bilingues. Ceci nous permet de ne pas nous limiter à la seule analyse de discours des représentants mais de s'intéresser aussi de plus près aux parents choisissant effectivement ce genre d'enseignement pour leurs enfants.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE PARITAIRE EN ALSACE

Dans le cas de l'Alsace que nous allons traiter ici, c'est l'enseignement bilingue à parité horaire en français et en «langue régionale» qui a été développé. Les premières classes ont été ouvertes en 1991 par une association de parents d'élèves (ABCM *Zweisprachigkeit* : Association pour le bilinguisme en classe dès la maternelle). Une classe de CP a également été ouverte dans une école privée. L'Éducation Nationale a ouvert ses propres classes en 1992. Depuis, de nombreuses classes ont été créées chaque année (Tableau n°1) et à la rentrée scolaire 1999, il existe au total 302 classes ou sections bilingues et le nombre d'élèves suivant cet enseignement s'élève à plus de 6500 élèves¹.

Tableau n°1 : Evolution du nombre des classes ou sections bilingues paritaires en Alsace (enseignement primaire et collège)

	public*	privé (**)	ABCM(**)	Total
1991	0	1	5	6
1992	10	2	9	21
1993	24	3	11	38
1994	46	5(3)	12	60
1995	73	7(4)	14	90
1996	112	8(4)	16	132
1997	165	11(6)	21(1)	190
1998	217	13(7)	22(2)	243
1999	269	18(10)	27(2)	302

* avec classes ou sections sous contrat

** dont classes ou sections sous contrat

Source : Rectorat, Inspection Académique du Bas-Rhin, Inspection Académique du Haut-Rhin, ABCM, Institution Champagnat (Issenheim), Collège St Etienne (Strasbourg), Ecole Ste Geneviève (Ste Marie aux Mines)

¹ Mais les élèves suivant cet enseignement ne représentent qu'environ 3% de l'ensemble.

La «langue régionale» qui est enseignée dans ces classes bilingues est l'allemand standard qui est considéré comme étant la langue écrite de l'alsacien. Cette définition a été donnée par l'ancien Recteur de l'Académie de Strasbourg, Pierre Deyon : «Il n'existe en effet qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand. L'allemand est donc une des langues régionales de la France.»²

C'est donc cette définition qui a donné la base du développement de l'enseignement bilingue français / allemand à parité horaire depuis la petite section de maternelle dans l'enseignement public, bien que le Recteur Deyon lui-même ne s'était pas engagé. Car, à ce jour, les textes officiels organisant l'enseignement bilingue paritaire à partir de la maternelle ne prévoient ce genre d'enseignement que pour les «langues régionales».

En effet, si la mise en place d'une sensibilisation aux langues vivantes étrangères dès le CEI a été visée au niveau national, ce n'est que de courtes séquences de 10 à 15 minutes par jour qui ont été proposées³. Cette initiation est possible pour l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, l'italien et le portugais.

En Alsace, la généralisation de l'enseignement précoce des langues vivantes dans

le cycle 3 de l'enseignement primaire (CE2, CM1, CM2) et l'extension progressive de celui-ci au cycle 2 (GS, CP, CEI) sont entreprises avec une priorité donnée à l'allemand, mais il ne s'agit là également que d'une initiation à raison de 3 heures par semaine⁴.

L'enseignement bilingue paritaire, c'est à dire 13 heures en français et 13 heures en allemand, s'inscrit quand à lui dans le cadre de l'enseignement des «langues et cultures régionales» et non dans le cadre de l'enseignement des langues vivantes.

La circulaire No. 82-261 du 21 juin 1982 et la circulaire No. 83-547 du 30 décembre 1983 dites circulaires Savary (d'après le nom du Ministre de l'époque) avaient permis de mettre en œuvre un enseignement bilingue de langues régionales à partir de la maternelle.

Dans une lettre adressée aux Recteurs en novembre 1992, le Ministre de l'Education Nationale et de la Culture Jack Lang demandait d'élaborer un plan académique de l'enseignement des langues et cultures régionales pour assurer à ces derniers une existence en rapport avec les réalités de notre temps⁵. Elle précisait qu'il s'agissait de répondre à une demande clairement formulée par les élèves et leurs familles et que cette demande pouvait aller de la simple sensibilisation à un authentique bilinguisme.

La circulaire d'avril 1995 quant à elle affirmait avoir pour but «de fixer et de

² Programme «Langue et Culture Régionales» de 1985. Dans la circulaire sur la langue et culture régionales en Alsace du 9 juin 1982, il avait par ailleurs reconnu officiellement pour la première fois depuis 1945 que «l'alsacien que parle la majorité des habitants de cette région a pour expression écrite une langue de culture et de diffusion internationales : l'allemand».

³ Circulaire No. 95-103 du 3 mai 1995. Enseignement des langues vivantes à l'école : orientations pédagogiques et modalités de mise en œuvre et circulaire No. 95-104 du 3 mai 1995. Organisation de l'année scolaire 1995 /1996. Par ailleurs, la rentrée 1998 a été située comme marquant le début d'une généralisation progressive de l'enseignement d'une langue vivante à l'école primaire et les objectifs d'apprentissage ont été définis pour les élèves de CM2. Circulaire No.98-135 du 23 juin 1998. Enseignement des langues vivantes aux CM2 à la rentrée de 1998 – orientations pédagogiques.

⁴ Circulaire rectorale du 20 septembre 1991. Programme à moyen terme de développement de l'enseignement de l'allemand à l'école. Circulaire rectorale du 20 juin 1995. Le développement de l'enseignement de l'allemand en Alsace par la voie extensive, à 3 heures hebdomadaires. L'enseignement extensif de l'allemand jusqu'à 3 heures par semaine est proposé par l'ensemble des écoles de l'Académie de Strasbourg et le taux de couverture représente près de 87 % des effectifs pour le cycle 3 et 13 % pour le cycle 2. Dans certaines écoles de l'Académie, l'anglais et le portugais sont également enseignés. cf. *L'éducation en Alsace 1999 - 2000*, Académie de Strasbourg.

⁵ Lettre aux Recteurs du 24 novembre 1992. Elaboration d'un plan académique de développement des langues et de l'enseignement des langues et cultures régionales.

préciser à nouveau les orientations et le dispositif officiel visant à améliorer la transmission des langues et cultures régionales⁶. Il est indiqué que l'enseignement consacré à la langue et à la culture régionale pourra être organisé sous la forme d'un enseignement d'initiation à raison de 1 à 3 heures par semaine à l'école maternelle et à l'école élémentaire ou sous la forme d'un enseignement bilingue. Pour ce dernier, il est précisé qu'il commence dès le cycle 1 (petite et moyenne section) de l'école maternelle et qu'il se poursuit à l'école élémentaire, que «le bilinguisme se définit par un enseignement à parité horaire en langue régionale et en langue française». Chaque enseignant est invité à amener les élèves «à appréhender le fait régional, non comme une opposition entre des particularismes locaux, mais comme une composante de la culture nationale».

En Alsace, la réintroduction de l'enseignement précoce de l'allemand à l'école primaire en tenant compte des spécificités de l'Alsace avait été entreprise, après une timide tentative en 1951, par l'Inspecteur Général Holderith en 1972. L'extension et la généralisation de cet enseignement précoce de l'allemand qui allait jusqu'à 2,5 heures par semaine ont été poursuivies par le Recteur Deyon ainsi que par ses successeurs.

A côté de cet enseignement extensif de l'allemand, qui peut être considéré aussi bien comme une initiation à une langue vivante que comme une sensibilisation à la langue et culture régionales⁷, un enseignement bilingue en français et en allemand langue régionale, dit voie intensive, a été

⁶ Circulaire No.95-086 du 7 avril 1995. Enseignement des langues et cultures régionales.

⁷ Voir par exemple la circulaire rectoriale du 21 septembre 1991. «L'allemand présente, en effet, du point de vue éducatif, la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence des dialectes régionaux, la langue de diffusion européenne et internationale. Enseigner l'allemand en Alsace participe ainsi d'une triple entreprise : soutien de la langue et culture régionales, enseignement précoce des langues vivantes et initiation à une culture européenne et internationale».

mis en place dans les écoles publiques à partir de 1992.

La circulaire rectoriale du 20 octobre 1993 a défini le cadre pédagogique de référence pour la mise en place de «sites bilingues» dans l'enseignement du premier degré et la circulaire rectoriale du 20 décembre 1994 en a fixé les objectifs pédagogiques proposant de passer d'une phase expérimentale à une phase de développement.

Bien qu'il soit mentionné dans la circulaire de 1994 que la bilingualité visée dans l'Académie de Strasbourg est «une bilingualité français-allemand selon une acception de la langue régionale faisant l'objet d'un large consensus», force est de constater que ces circulaires mettent surtout l'accent sur le renforcement de l'enseignement de l'allemand, en précisant les objectifs linguistiques mais en ne mettant pas en avant l'aspect régional, alors que cet enseignement s'inscrit dans le cadre de l'enseignement de la langue et culture régionales.

Ceci fait contraste avec le texte organisant l'option «langue et culture régionales» mis en place au collège et au lycée qui lui fixe clairement comme objectif de «permettre à l'adolescent originaire de la région de découvrir ses racines et favoriser l'intégration des jeunes d'autres origines» et de «donner aux élèves, par une conscience claire des origines, une formation de citoyens, appelés à gérer un patrimoine commun dans le cadre national, régional, transfrontalier du Rhin supérieur et dans le cadre européen»⁸.

En regardant la place donnée aux dialectes alsaciens, l'autre composante de la «langue régionale», dans l'enseignement primaire, il est d'abord mentionné dans la circulaire rectoriale du 20 octobre 1993 que «dans une école où la majorité des enfants parle le dialecte, il est préférable de prendre appui sur le dialecte pour un passage plus naturel

⁸ Circulaire rectoriale du 20 septembre 1995. Circulaire rectoriale sur la rénovation de l'option «langue et culture régionales».

et progressif à l'allemand» et dans la circulaire du 20 décembre 1994 que «la priorité sera donnée, dès l'admission des enfants à l'école maternelle, et dans un souci d'efficacité, au bilinguisme dialecte - français, partout où la dialectophonie est suffisamment présente dans le milieu social et scolaire.»

Mais, une enquête académique qui a été menée à la rentrée 1993 (citée dans la circulaire) ainsi que celle menée à la rentrée 1994 auprès des maîtres des écoles maternelles et élémentaires sur la dialectophonie chez les élèves de 3 à 12 ans faisaient apparaître le net recul de la dialectophonie chez ces derniers, notamment pour les élèves de la maternelle (Tableau n°2 et 3) et dans les milieux urbains (Carte 1).

La possibilité d'un enseignement bilingue dialecte-français à la maternelle n'est pas exclue, mais il est certainement peu probable qu'il soit développé dans ces conditions-là. D'ailleurs, il n'est proposé actuellement à l'école publique que l'enseignement bilingue français-allemand.

Tableau n°2 : Les élèves dialectophones dans les écoles maternelles

Ecoles maternelles	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Total
1993 PS	18,0%	5,3%	13,1%
MS	18,0%	5,6%	12,8%
GS	20,0%	4,7%	13,8%
1994 PS	7,0%	4,9%	6,1%
MS	7,3%	5,3%	6,4%
GS	8,1%	5,6%	7,0%

PS: petite section, MS: moyenne section, GS: grande section

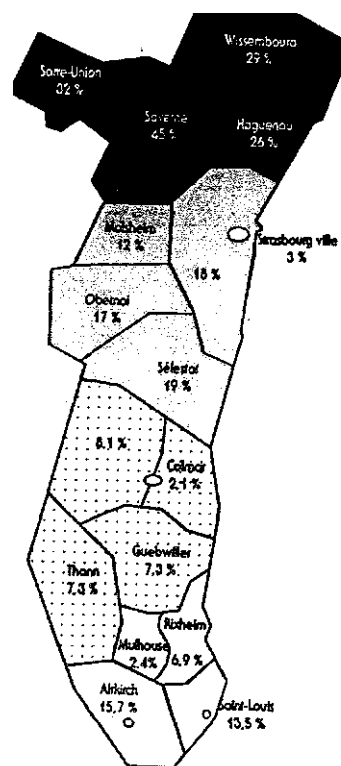
Source : *L'enseignement des langues dans l'Académie*, Académie de Strasbourg, mars 1994, p.7 et *L'enseignement des langues dans l'Académie en 1994-1995*, Académie de Strasbourg, mars 1995, p.7.

Tableau n°3 : Personnes déclarant parler le dialecte en Alsace

Recensement 1946	91%	
Enquête INSEE 1958	90%	
Recensement 1962	85%	
INSEE 1979	75%	
ISERCO 1986	72%	
Enquête ISERCO 1989	62%	(38% 18-24 ans)
Sondage ISERCO 1992	60%	
Sondage SKOP 1995	67%	(47% 18-29 ans)

Carte 1 : Dialectophonie des élèves de 3 à 12 ans dans l'Académie de Strasbourg : enquête rentrée 1994

*Carte de la dialectophonie
élèves de 3 à 12 ans*



Enquête rentrée 1994
auprès des maîtres des écoles
maternelles et élémentaires

Mars 1995
Document de travail

Source : *L'enseignement des langues dans l'Académie en 1996-1997*, Académie de Strasbourg, août 1997, p.36.

Le cas de l'Alsace peut être qualifié de spécifique dans le sens où la langue définie comme étant l'expression écrite de la langue régionale est également une langue vivante étrangère et la langue du voisin.

L'enseignement bilingue paritaire ne pourrait être dissocié dans la pratique des autres dispositifs existants pour l'enseignement de l'allemand. Mais, ce qui distingue ces deux formes d'enseignement est la valeur «symbolique» qu'il représente. De ce fait, il ne saurait être totalement confondu avec l'initiation aux langues vivantes⁹.

La question que nous devons nous poser devient dès lors comment cette valeur symbolique est-elle effectivement présentée et perçue. Nous essaierons d'y répondre à partir d'une enquête effectuée auprès des parents d'élèves des classes bilingues.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Une enquête par questionnaire a d'abord été menée auprès des parents d'élèves des classes bilingues paritaires pendant la période allant de fin mars à début juillet 1998.

Des entretiens approfondis ont été effectués par la suite (au total une centaine) avec les personnes ayant donné leur accord lors de l'enquête par questionnaire. Plusieurs entretiens ont également été réalisés avec les enseignants et les directeurs d'écoles ainsi que des responsables d'associations. Ils seront utilisés ici à titre explicatif.

L'échantillon de l'enquête par questionnaire est constitué de 600 familles dont les enfants suivaient un enseignement bilingue.

Pour les écoles publiques, un tirage au sort aléatoire prévu initialement n'a pu être effectué, ayant été confronté à des obstacles administratifs. Les questionnaires ont été

distribués par divers moyens : par l'école, par les parents d'élèves, par distribution directe à la sortie des classes, par envoi postal.

Malgré ces difficultés rencontrées initialement, nous avons veillé à ce que nous puissions avoir un échantillon le plus représentatif possible. L'échantillon a pu être constitué finalement de parents d'élèves des sites bilingues situés aussi bien dans les communes rurales que dans les communes urbaines ainsi que dans les grandes villes comme le montre le Tableau n°4. 23 des 48 communes et 45 des 86 écoles où fonctionnaient ces classes pour l'année 1997/1998 ont fait l'objet de cette enquête. Le taux de retour par nombre d'enfants pour l'école publique était de 40 %.

En ce qui concerne les écoles associatives, sur les 9 sites existants en Alsace pour l'année 1997/1998, 6 sites (3 sites du Bas-Rhin, 3 sites du Haut-Rhin) ont été retenus¹⁰. Les classes se situant dans toutes tailles de communes sont représentées comme le montre le Tableau n°4. Le taux de retour a été de 31,9 %. L'enquête n'a pas été réalisée auprès de l'ensemble des parents d'élèves concernés car nous avons déjà effectué une enquête similaire en 1996.

Les familles ayant leurs enfants dans une classe associative ainsi que dans une classe publique ont été regroupées avec les familles des classes associatives.

Pour les écoles privées, les questionnaires ont été distribués par l'école aux familles concernées.

14 questionnaires du Collège St Etienne de Strasbourg et 67 questionnaires de l'Institution Champagnat d'Issenheim (Haut-Rhin) nous ont été retournés, soit 81 au total. Le taux de retour par nombre d'enfants de l'ensemble de ces deux écoles a été de 43,2 %. Notons que dans ces établissements privés, l'enseignement bilingue ne commence qu'à partir du CP.

L'enseignement que propose le Collège St Etienne est dispensé sous la même forme

⁹ Notons que dans la brochure «le programme Langue et Culture Régionales en Alsace : Textes de référence 1991- 1996» publié par l'Académie de Strasbourg, nous pouvons constater que les textes officiels concernant les langues vivantes et les langues et cultures régionales sont présentés mélangés sans distinction.

¹⁰ En 1997/1998, ABCM comptait également 2 classes à Sarreguemines en Moselle.

que les autres classes bilingues de l'Académie, c'est à dire à parité horaire avec le principe d'un maître, une langue, mais se distingue par le fait que les enfants suivent le programme du Bade-Wurtemberg pour la partie allemande. Ces classes sont appelées classes franco-allemandes et le suivi pédagogique est assuré par des conseillers pédagogiques du Bas-Rhin et du Bade-Wurtemberg. Nous avons toutefois retenu ces classes, d'une part pour pouvoir mener une étude comparative des divers types de classes bilingues existantes et d'autre part parce que le recrutement se fait également maintenant parmi les enfants ayant suivi l'enseignement bilingue dans des maternelles publiques ou associatives. Notons que ces classes sont prises en compte dans les statistiques de l'Education Nationale en tant que classes sous contrat. Elles figurent également dans la liste des classes bilingues que diffuse l'Office Régional du Bilinguisme ou le Conseil Général du Haut-Rhin.

Il en va de même pour le jardin d'enfant municipal de Strasbourg. Le jardin d'enfant propose un enseignement bilingue dans le cadre d'un échange avec le jardin d'enfant de Kehl. Deux éducatrices, française et allemande, interviennent chacune dans leur langue, respectant ainsi le principe d'une personne, une langue. Les enfants du groupe bilingue sont des candidats potentiels des classes bilingues des écoles maternelles et élémentaires.

Au jardin d'enfant, 9 questionnaires nous ont été retournés par les parents des enfants du groupe bilingue. Le taux de retour a été de 47,4%. Les familles du jardin d'enfant, vu le faible effectif, ont été regroupées avec les familles des classes publiques.

Tableau n°4 : Retour des questionnaires par type d'établissement et taille de commune

	Public	privé	ABCM	Total
moins de 2.000 habitants	22 4,8%	0	5 8,6%	27 4,5%
2.000 à 10.000 habitants	179 38,8%	67 82,7%	12 20,7%	258 43%
10.001 à 50.000 habitants	120 26%	0	32 55,2%	152 25,3%
plus de 50.000 habitants	140 30,4%	14 17,3%	9 15,5%	163 27,2%
Total	461 100%	81 100%	58 100%	600 100%

LA «LANGUE RÉGIONALE» EN ALSACE

Quelle est la langue régionale dans l'esprit des habitants de l'Alsace ? Les personnes interrogées dans le sondage CSA/DNA réalisé en septembre 1999 affirmaient à 95 % que c'était l'alsacien. 1% ont répondu que c'était l'allemand et 1% estimaient que c'était les deux. Ces résultats semblent montrer que la majorité des habitants considèrent que la langue régionale d'Alsace est l'alsacien. Mais notons que la question qui était posée ici ne faisait pas la distinction entre la langue orale et la langue écrite.

Dans l'enquête que nous avons effectué auprès des parents d'élèves des classes bilingues cette distinction a été faite. Les résultats nous montrent que l'alsacien est cité en tant que langue orale de la langue régionale par la plupart des parents si on prend également en compte les personnes incluant le français à celle-ci. Plus de la moitié des personnes répondent que le français est aussi une composante de la langue régionale parlée. Pour ce qui est de la langue écrite, la grande majorité d'entre eux ne perçoivent pas l'allemand comme la langue régionale (Tableau n°5 et 6). C'est le français qui est le plus cité. Le Tableau n°6 nous montre qu'une grande partie des parents considère l'alsacien uniquement comme une langue parlée, si on regarde le taux de ceux citant l'alsacien (avec ou sans le français) en tant que composante de la langue régionale mais faisant recours au français pour ce qui est de la langue écrite.

Mais à une autre question posée plus loin dans le questionnaire qui demandait aux familles si elles approuvaient ou non le fait que l'allemand est une composante de la langue régionale, une grande majorité y répondait positivement (28,5% tout à fait d'accord et 40,2% assez d'accord, 12% pas tellement d'accord et 9,2% pas du tout d'accord, 10,2% de non réponse).

Les réponses données par ces parents d'élèves peuvent paraître contradictoires. Mais ceci semble révéler leur méconnaissance ainsi qu'un manque d'informations quant à la signification de «la langue régionale»,

bien qu'ils soient les bénéficiaires directs de l'enseignement de celle-ci.

Tableau n°5 : Perception des parents d'élèves de la langue régionale en Alsace

	père	mère
langue orale		
alsacien	22,7%	23,0%
français et alsacien	52,7%	62,7%
français	9,7%	9,0%
autre	0,7%	0,2%
NR	14,3%	5,2%
langue écrite		
allemand	4,0%	4,7%
français et allemand	4,5%	6,5%
français	59,2%	64,0%
Alsacien	3,8%	4,0%
français et alsacien	3,0%	3,5%
ne s'écrit pas	5,8%	7,7%
autre	2,5%	1,3%
NR	17,2%	8,3%

N=600

Les entretiens menés ultérieurement nous ont permis de savoir que le fort taux de reconnaissance de l'allemand en tant que composante de la langue régionale s'explique plutôt par le fait que celui-ci est perçu comme une langue souvent utilisée dans la région.

Notons que plusieurs personnes avouaient ne pas comprendre pourquoi on parlait de langue régionale alors que pour eux l'alsacien n'est pas une langue mais un dialecte.

Cette méconnaissance semble être une tendance générale est non quelque chose de propre aux parents d'élèves des classes bilingues. Le sondage ISERCO de 1989¹¹ montrait par exemple que le niveau de connaissance de l'origine historique des dialectes et de ses relations linguistiques avec l'allemand standard était très faible. Pour ce qui est de la période d'apparition des dialectes, plus de la moitié des personnes interrogées répondaient qu'elles ignoraient totalement et seuls 2% sont arrivés à les situer correctement au V^e siècle. Concernant ses liens linguistiques avec l'allemand standard, plus de 2/3 des enquêtés

répondaient qu'il y a tout au plus des analogies mais pas de liens directs entre les deux. 7% estimaient que l'allemand et les dialectes sont deux parties d'une même langue.

Le rapport du sondage évoquait également en plus d'une forte méconnaissance l'influence du facteur psychologique pour expliquer le reniement par les personnes interrogées des liens unissant les dialectes et l'allemand.

Tableau n°6 : Perception des parents d'élèves de la langue orale et de la langue écrite en Alsace (en %)

Langue écrite Langue orale	ail	fra + ail	fra	als	fra + als	non écrit	autre	NR
père								
alsacien	3,0	1,0	10,0	2,2	0,2	3,5	0,7	2,2
français et alsacien	0,7	3,2	38,3	1,7	2,8	2,2	1,3	2,5
français	0,2	0,2	8,8	0	0	0,2	0,2	0,2
autre	0	0,2	0,2	0	0	0	0,2	0,2
NR	0,2	0	1,8	0	0	0	0,2	12,2
mère								
alsacien	3,2	1,3	9,8	2,8	0,2	3,8	0,5	1,3
français et alsacien	1,2	4,8	45,2	1,2	3,3	3,5	0,8	2,7
français	0,2	0,2	8,0	0	0	0,3	0	0,3
autre	0	0	0	0	0,2	0	0,2	0
NR	0,2	0	1,0	0	0	0	0	4,0

N=600

Ces résultats nous amènent à penser que l'enseignement bilingue précoce tel qu'il est mené actuellement n'est pas perçu par la majorité des parents comme s'inscrivant dans le cadre de l'enseignement de la langue régionale mais plutôt dans le cadre du bilinguisme de proximité.

Dans les entretiens que nous avons effectués, la majorité des personnes interrogées affirmaient que l'enseignement bilingue français / allemand était proposé à cause de la proximité géographique avec l'Allemagne. La même raison était évoquée pour

¹¹ Les problèmes de la langue régionale en Alsace et en Moselle (Sondage auprès de 300 personnes), Cercle Schickele, octobre 1989, pp.76-78.

expliquer le fait que d'autres langues ne soient pas proposées.

La prise de connaissance de l'enseignement bilingue se faisant surtout par le biais de l'école (Tableau n°7), excepté pour les parents des écoles associatives où les relations constituent le biais principal, leur niveau d'information sur les raisons du choix de l'allemand comme langue d'enseignement semble reposer en grande partie sur les explications fournies par celle-ci.

Mais l'attitude des autorités scolaires régionales semble ambiguë comme nous l'avons vu à travers l'analyse des textes officiels.

Que représentent alors l'allemand et l'alsacien pour ces parents? Quels sont leurs profils et que pouvaient être les raisons qui les ont conduit à choisir un enseignement bilingue pour leurs enfants?

LE CHOIX DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE PRÉCOCE ET LES INÉGALITÉS SOCIALES

Les résultats de l'enquête nous montrent que les parents optant pour l'enseignement bilingue ne sont pas forcément des dialectophones. Le tiers des enquêtés ne parlent, ni ne comprennent l'alsacien. Les personnes nées dans la région se déclarent en majorité dialectophones mais ne représentent qu'un peu plus de la moitié de l'ensemble. Elles sont fortement présentes dans les écoles privées. Dans les écoles associatives, ce sont les personnes nées dans d'autres régions ou à l'étranger qui sont majoritaires.

La langue maternelle des enfants est le français dans la grande majorité des cas. Le taux de ceux dont la langue maternelle est l'alsacien ainsi que de ceux qui sont bilingues n'est que d'environ 7%. Nous retrouvons le plus grand nombre de germanophones parmi les enfants scolarisés chez ABCM. Bien que les parents dialectophones sont les plus représentés dans les classes privées, leurs enfants sont les plus nombreux à avoir le français comme

langue maternelle. La pratique ou la connaissance de l'alsacien des enfants varient selon la taille de la commune de résidence. C'est dans les milieux urbains que le déclin se fait le plus remarquer.

Nous pouvons constater que les bénéficiaires de l'enseignement bilingue ne se distinguent pas particulièrement du reste de la population par la pratique du dialecte.

**Tableau n°7 : Prise de connaissance de l'enseignement bilingue selon le type d'établissement
(% calculé sur la base des répondants)**

	ensemble N=597	public N=459	privé N=81	ABCM N=57
par la presse ou lectures	20,1%	19,4%	23,5%	21,1%
par des relations	22,9%	19,0%	32,1%	42,1%
par des parents d'élèves	16,9%	15,0%	22,2%	24,6%
par personnes souhaitant l'ouverture de classes	23,3%	25,5%	13,6%	19,3%
par l'administration	13,6%	15,7%	4,9%	8,8%
par l'école	45,2%	49,5%	44,4%	12,3%
autre	4,9%	4,6%	3,7%	8,8%

Tableau 8 : Dialectophonie déclarée des parents selon le lieu de naissance

	ensemble N=600	Alsace N=344	autre région N=157	étranger N=79
père				
Dialectophone	44,3%	70,6%	5,7%	13,9%
Dialectophone passif	19,7%	19,8%	10,2%	39,2%
non dialectophone	34,7%	9,3%	83,4%	45,6%
NR	1,3%	0,3%	0,6%	0,5%
mère				
dialectophone	43,2%	70,0%	5,6%	15,8%
dialectophone passif	21,8%	21,4%	18,0%	31,6%
non dialectophone	34,8%	8,3%	76,4%	52,6%
NR	0,2%	0,3%	-	-

Tableau n°9 : Dialectophonie déclarée des parents par type d'établissement

	ensemble	public	privé	ABCM
père	N=600	N=461	N=81	N=58
Dialectophone	44,3%	41,2%	59,3%	48,3%
Dialectophone passif	19,7%	20,4%	25,9%	5,2%
non dialectophone	34,7%	37,1%	13,6%	44,8%
NR	1,3%	1,3%	1,2%	1,7%
mère	N=600	N=461	N=81	N=58
Dialectophone	43,2%	41,0%	61,7%	34,5%
Dialectophone passif	21,8%	21,3%	23,5%	24,1%
non dialectophone	34,8%	37,5%	14,8%	41,4%
NR	0,2%	0,2%		

Tableau n°10 : Lieu de naissance des parents par type d'établissement

	ensemble	public	privé	ABCM
père	N=600	N=461	N=81	N=58
Alsace	57,3%	57,0%	69,1%	43,1%
autre région	26,2%	26,9%	12,3%	39,7%
étranger	13,2%	12,4%	16,0%	15,5%
NR	3,3%	3,7%	2,5%	1,7%
mère	N=600	N=461	N=81	N=58
Alsace	56,2%	54,7%	72,8%	44,8%
autre région	29,7%	30,2%	21,0%	37,9%
étranger	12,7%	13,2%	6,2%	17,2%
NR	1,5%	2,0%		

Tableau n°11 : Type de famille selon la dialectophonie des parents

dialectophone actif x 2	26,7%
dialectophone actif et passif	18,0%
dialectophone actif et non dialectophone	15,3%
dialectophone passif et non dialectophone	10,5%
dialectophone passif x 2	6,3%
non dialectophone x 2	21,7%
NP	1,5%

N=600

Tableau n°12 : Type de famille selon le lieu de naissance des parents et par type d'établissement

	ensemble	public	privé	ABCM
	N=600	N=461	N=81	N=58
ace x 2	42,7%	41,4%	58,0%	31,0%
Alsace et autre	27,0%	27,8%	23,5%	25,9%
Autre x 2	26,8%	26,9%	16,0%	41,4%
NP	3,5%	3,9%	2,5%	1,7%

Tableau n°13 : La langue maternelle des enfants en classe bilingue selon le type d'établissement

	ensemble	public	privé	ABCM
	N=598	N=460	N=80	N=58
Langue maternelle				
français	84,6%	84,8%	88,8%	77,6%
alsacien	3,5%	3,7%	3,8%	1,7%
français et alsacien	3,0%	3,5%		3,4%
allemand	2,2%	2,2%	2,5%	1,7%
français et allemand	3,8%	3,0%	3,8%	10,3%
autre	2,8%	2,8%	1,3%	5,2%

Tableau n°14 : Pratique déclarée du dialecte de l'enfant selon la taille de la commune de résidence

l'enfant parle l'alsacien	bien	un peu	non
moins de 2.000 habitants	9,7%	30,6%	59,7%
2.001 à 10.000 habitants	9,6%	25,8%	64,6%
10.001 à 50.000 habitants	1,4%	19,9%	78,7%
plus de 50.000 habitants	2,7%	10,7%	86,7%
Total	5,9%	21,1%	73,0%

N=593

Tableau n°15 : Connaissance déclarée du dialecte de l'enfant selon la taille de la commune de résidence

l'enfant comprend l'alsacien	bien	un peu	non
moins de 2000 habitants	25,4%	31,7%	42,9%
2.001 à 10.000 habitants	25,9%	32,1%	42,0%
10.001 à 50.000 habitants	11,3%	36,9%	51,8%
plus de 50.000 habitants	6,7%	25,3%	68,0%
Total	17,6%	31,5%	50,9%

N=597

Tableau n°16 : Pratique déclarée du dialecte de l'enfant selon le type d'établissement

l'enfant parle l'alsacien	bien	un peu	non
public	5,9%	18,8%	75,3%
privé	6,3%	27,8%	65,8%
ABCM	5,2%	31,0%	63,8%
Total	5,9%	21,2%	72,9%

N=595

Tableau n°17 : Connaissance déclarée du dialecte de l'enfant selon le type d'établissement

l'enfant comprend l'alsacien	bien	un peu	non
public	17,4%	27,6%	55,0%
prive	13,6%	56,8%	29,6%
ABCM	24,1%	27,6%	48,3%
Total	17,5%	31,6%	50,9%

N=599

Leur tendance politique est à dominante de gauche (Tableau n°19). Les sympathisants des socialistes sont les plus nombreux et ceux des écologistes viennent en deuxième position. Les régionalistes ou les partisans de l'extrême droite ne sont que très minoritaires. Cette tendance se confirme quand on compare ces résultats à ceux des dernières élections régionales qui avaient eu lieu en mars 1998, c'est à dire à peu près à la même période que cette enquête (Tableau n°20). Il ne semble donc pas pertinent de considérer le choix de l'enseignement bilingue comme une forme de repli identitaire.

Tableau n°18 : Nationalité selon le type d'établissement

	ensemble	public	privé	ABCM
père	N=600	N=461	N=81	N=58
française	87,0%	87,2%	85,2%	87,9%
allemande	4,5%	3,9%	7,4%	5,2%
autre	3,8%	3,5%	6,2%	3,4%
double nat.	2,8%	3,5%	-	1,7%
NR	1,8%	2,0%	1,2%	1,7%
mère	N=600	N=461	N=81	N=58
française	89,5%	88,5%	97,5%	86,2%
allemande	3,5%	3,0%	2,5%	8,6%
autre	3,0%	3,5%	-	3,4%
double nat.	2,9%	3,7%	-	1,7%
NR	1,0%	1,3%	-	-

Tableau n°19 : Tendance politique

	père	mère
DROITE	17,3 %	15,8 %
dont RPR	10,7 %	8,5 %
dont UDF	4,5 %	5,3 %
GAUCHE PLURIELLE	35,2%	42,7 %
dont PS	20,8 %	23,0 %
dont écologiste	10,8 %	16,0 %
dont PS et écologiste	2,2 %	2,8 %
régionaliste	2,8%	2,3%
Extrême droite	2,8%	1,8%
Sans	9,8%	9,2%
Autre	2,8%	3,3%
NR	29,2 %	24,8 %

N=600

Tableau n°20 ; Résultats des élections régionales 1998 : Région Alsace

parti politique	
extrême gauche	5,50%
gauche plurielle	16,49%
écologiste	6,20%
RPR-UDF	20,12%
divers droite	17,26%
FN	20,58%
divers	13,85%

Les familles qui s'intéressent à l'enseignement bilingue sont plutôt de milieu favorisé. Nous pouvons constater que la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que des professions intermédiaires sont sur-représentées par rapport au poids de cette catégorie socio-professionnelle en Alsace.

Tableau n°21 : PCS selon le type d'établissement

	ensemble	public	privé	ABCM
père	N=600	N=461	N=81	N=58
Agriculteurs exploitants	0,5%	0,4%	1,2%	-
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,5%	8,2%	6,2%	3,4%
Cadres et professions intellectuelles sup.	32,7%	30,2%	37,0%	46,6%
Professions intermédiaires	29,3%	29,7%	25,9%	31,0%
Employés	8,8%	9,8%	6,2%	5,2%
Ouvriers	16,3%	17,1%	16,0%	10,3%
Inactifs et autres	0,5%	0,7%	-	-
NR	4,3%	3,9%	7,4%	3,4%
mère	N=600	N=461	N=81	N=58
Agricultrices exploitantes	0,5%	0,4%	1,2%	-
Artisanes, commerçantes, chefs d'entreprise	3,2%	3,5%	3,7%	-
Cadres et professions intellectuelles sup.	20,0%	19,1%	16,0%	32,8%
Professions intermédiaires	32,7%	33,0%	34,6%	27,6%
Employées	23,5%	22,3%	30,9%	22,4%
Ouvrières	2,8%	3,5%	1,2%	-
Inactives et autres	13,8%	15,0%	6,2%	15,5%
NR	3,5%	3,3%	6,2%	1,7%

Ainsi constate-t-on que 32,7% des pères d'élèves appartiennent à la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures alors que les chefs de famille de cette catégorie ne représente que 13% en Alsace et 13,6% dans la France entière (Tableau n°22). De même, et à l'inverse, 16,3% des pères d'élèves sont ouvriers alors que cette catégorie représente 42,6% des chefs de famille d'écoliers en Alsace et 35,7% pour la France entière. La sous-représentation est ici manifeste.

Cette tendance a également été observée dans d'autres enquêtes comme celle menée à Saverne en 1997¹². La répartition des 87 familles enquêtées selon les catégories socio-professionnelles était la suivante : cadre / intellectuel 49,43% ; intermédiaire 13,79% ; employé 17,24% ; ouvrier 10,34%.

Tableau n°22 : Evaluation CE2 1996/1997, Education Nationale, Origine sociale des élèves

	Moyenne nationale	Alsace	CE2 Bilingue (N=76)
Exploitants agricoles	4,2%	2%	1%
Artisans, commerçants	9%	6%	17%
Cadres supérieurs	13,6%	13%	20%
Profession Intermédiaire	18,3%	19,2%	25%
Employés	12,7%	10,6%	20%
Ouvriers	35,7%	42,6%	14%
Autres	6,5%	6,6%	3%

Source : Commission académique d'évaluation des langues, Rapport 1996/1997, Académie de Strasbourg, p 48.

Le niveau de formation des parents est également élevé. Ainsi, les personnes ayant suivi des études supérieures représentent plus de la moitié des personnes interrogées. 64 % des pères et 71 % des mères ont un niveau égal ou supérieur au Bac (Tableau n°23) alors que la proportion des bacheliers parmi les 25 ans et plus ne représente que 25,7% en Alsace et 26,9% pour la Métropole¹³. Nous pouvons constater que c'est une population fortement diplômée, tendance que l'on peut retrouver dans d'autres résultats d'enquêtes (Tableau n°24 et 25).

Tableau n°23 : Niveau de formation des parents

	père	mère
études supérieures	51,3 %	53,3 %
dont niveau I et II	34,2 %	29,8 %
dont niveau III (Bac+2)	17,2 %	23,5 %
Bac	12,8 %	17,5 %
CAP/BEP	22,2 %	20,2 %
niveau VI et V bis	6,5 %	4,2 %
NR	7,2 %	4,8 %

N=600

Tableau n°24 : Niveau d'études des parents d'élèves : enquête auprès des parents d'élèves d'ABCM (Churiki : 1996)

	père	mère
études supérieures	54,0 %	45,3 %
dont niveau I et II	31,3 %	23,3 %
dont niveau III (Bac+2)	22,7 %	22,0 %
Bac	15,3 %	22,0 %
CAP/BEP	23,3 %	26,0 %
niveau VI et V bis	3,3 %	2,0 %
NR	4,0 %	4,7 %

N=150

Tableau n°25 : Niveau d'études des parents d'élèves : enquête menée à Saverne (Pataki : 1998)

	père	mère
études supérieures	55,17 %	57,47 %
Bac	12,64 %	19,54 %
CAP /BEP, Brevet	28,74 %	19,54 %

N=87

Source : Pataki, *op. cit.*

En regardant à présent le niveau de formation des grands-parents, la comparaison avec la répartition du niveau de formation des 50 ans et plus d'après le recensement de la population de 1990 (Hommes : aucun diplôme 35,9% / certificat d'études 17,9% / BEPC, CAP, BEP 28,7% / Bac ou plus 17,4% et Femmes : aucun diplôme 49,8% / certificat d'études 27,1% / BEPC, CAP, BEP 15,1% / Bac ou plus 8,0%) nous fait constater qu'il est également très élevé. En effet, le taux de personnes ayant un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat est nettement supérieur à tous les taux obtenus pour l'ensemble de la population. La sur-représentation des familles qui bénéficient d'un fort capital culturel, constitué dans la durée puisque les grands-parents étaient déjà plus diplômés que l'ensemble de la population, est là encore manifeste.

¹² Source : Pataki Patrick, *Vers un modèle d'école européenne : L'enseignement bilingue dans l'académie de Strasbourg*, Dossier d'étude professionnel CASU, 1997. N=87 (maternelle publique 27, élémentaire publique 45 et maternelle associative 15)

¹³ Enquête Emploi 1997, INSEE.

Tableau n°26 : Niveau de formation des grands-parents

	GPP	GMP	GPM	GMM
Bac ou plus	24,3%	18,0%	29,5%	22,0%
certificat d'études, CAP/BEP	40,7%	42,2%	43,2%	49,3%
études primaires	16,7%	21,8%	12,7%	14,3%
NR	18,3%	18,0%	14,7%	14,3%

N=600 GPP : grand-père paternel / GMP : grand-mère paternelle / GPM : grand-père maternel / GMM : grand-mère maternelle

Tableau n°27 : Répartition des ménages selon le revenu mensuel par type d'établissement

tranche de revenus	Ensemble	public	privé	ABCM
	N=600	N=461	N=81	N=58
moins de 7.000 F	2,2%	2,8%	0%	0%
7.001 à 9.000 F	5,7%	6,5%	1,2%	5,2%
9.001 à 12.000 F	12,8%	13,9%	9,9%	8,6%
12.001 à 16.000 F	21,2%	21,9%	16,0%	22,4%
16.001 à 25.000 F	28,3%	27,1%	29,6%	36,2%
25.001 à 35.000 F	15,0%	15,6%	12,3%	13,8%
plus de 35.000 F	6,0%	5,6%	7,4%	6,9%
NR	8,8%	6,5%	23,5%	6,9%

Le capital économique de ces familles est également d'un niveau confortable si l'on en juge d'après leurs revenus¹⁴ (Tableau n°27). (Le taux de non réponse des écoles privées est élevé par rapport aux autres types d'établissement, mais la répartition des répondants semble ne pas présenter d'écarts considérables avec celle des établissements publics).

L'analyse de leurs profils nous amène à dire que les familles qui se sont lancées dans cette expérience sont plutôt des familles ayant un fort capital culturel et provenant de milieu relativement aisé. L'accès à l'information est certainement un facteur influençant fortement le recrutement des élèves des classes bilingues. Ainsi, nous pouvons constater que la dépendance à l'école comme source d'information est plus forte pour les

classes défavorisées (Tableau n°28). L'inscription devant se faire dès la petite ou la moyenne section de la maternelle, et la demande d'ouverture de classe bien avant si elle n'existe pas encore, les parents souhaitant et pouvant faire cette demande semblent bien être ceux qui sont porteurs de projets scolaires pour leurs enfants et qui ont accès à diverses sources d'information (presse, relations, associations de parents d'élèves).

Mais qu'en est-il des raisons qu'ils avancent pour expliquer ces choix ? D'après les résultats de notre enquête, le souhait de faire apprendre l'allemand à l'enfant, le fait que ce soit quelque chose de différent de l'enseignement traditionnel ainsi que les meilleurs résultats scolaires espérés sont les trois premières raisons de leur choix. Nous pouvons voir une certaine différence de raisons avancées selon le type d'établissement fréquenté. Les parents des écoles associatives sont plus sensibles à l'encadrement pédagogique qui est proposé, comme la motivation des enseignants ou les effectifs des classes. Ils sont également plus nombreux à émettre le souhait de faire apprendre la langue régionale à leurs enfants. Pour les parents des écoles privées, le type d'établissement ou sa réputation ont été des facteurs influençant le choix. Il s'avère aussi que ce sont les plus méfiants vis à vis de la présence dans les classes d'enfants d'étrangers (15,5% des pères et 15% des mères dans l'enseignement privé contre 7,4% des pères et 6,8% des mères dans l'ensemble).

Nous pouvons également constater des différences selon le milieu social. En fait, sachant que les parents cadres et professions intellectuelles supérieures sont les plus nombreux à choisir cette filière pour leurs enfants, il n'est pas étonnant de constater qu'ils justifient différemment leurs choix de celui des parents employés et ouvriers : d'abord, un plus grand nombre affirme que la langue maternelle de leur enfant est l'allemand, ce qui s'explique aisément si l'on sait que pour les cadres et professions intellectuelles supérieures le pourcentage de couples franco-allemands est plus élevé, par contre ils se réfèrent moins souvent que les pères ouvriers à l'alsacien comme langue maternelle de leur enfant (2,8% contre

¹⁴ A titre de comparaison, la répartition des contribuables imposables au titre de 1994 en Alsace était la suivante : moins de 50.009 F = 286.170 (33,51%), 50.010 à 70.009 F = 146.389 (17,14%), 70.010 à 100.009 F = 149.376 (17,49%), 100.010 à 150.009 F = 147.659 (17,29%), 150.010 à 250.009 F = 93.020 (10,89%), plus de 250.010 F = 31.333 (3,67%). Source : DGI, *Tableaux de l'économie alsacienne 1998*, INSEE Alsace.

16,3%), ce qui laisse penser que la dimension locale est pour eux moins importante

qu'elle ne l'est pour les seconds (10% contre 22,1%).

Tableau n°28 : Prise de connaissance de l'enseignement bilingue selon les PCS
(en %, calculé sur la base des répondants)

	AGRI	ARTI	CADR	INTE	EMPL	OUVR	AUTR
père (N=568) n=	3	45	193	176	53	98	
presse ou lectures	0	22,2	21,2	25,0	15,1	11,2	.
relations	66,7*	20,0	25,9	26,7	17,0	15,3	.
parents d'élèves	66,7*	11,1	18,1	18,8	9,4	15,3	.
personnes souhaitant l'ouverture de classes	66,7*	26,7	18,1	23,9	41,5	20,4	.
administration	0	6,7	17,1	10,8	15,1	13,3	.
école	0	57,8	39,4	44,3	43,4	57,1	.
autre	0	6,7	5,2	5,1	5,7	2,0	.
mère (N=576) n=	3	19	119	195	141	17	82
presse ou lectures	0	10,5	26,1	24,1	17,0	0	15,9
relations	66,7*	36,8	25,2	26,7	13,5	29,4	22,0
parents d'élèves	66,7*	15,8	20,2	15,4	17,7	11,8	15,9
personnes souhaitant l'ouverture de classes	66,7*	21,1	21,8	17,9	27,0	35,3	26,8
administration	0	0	13,4	15,4	9,9	17,6	17,1
école	0	36,8	37,8	43,6	50,4	58,8	50,0
autre	0	10,5	6,7	4,1	3,5	0	6,1

AGRI= agriculteurs exploitants, ARTI= artisans, commerçants, chefs d'entreprise, CADR= cadres et professions intellectuelles supérieures, INTE= professions intermédiaires, EEMPL= employés, OUVR= ouvriers, AUTR= inactifs + autres

*Les effectifs étant très faibles, ces données sont à interpréter avec précaution.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures mettent aussi en avant le type d'établissement. Les mères y sont d'ailleurs plus sensibles que les pères. On peut penser qu'inscrire son enfant dans cette filière devient un signe de distinction par rapport à l'enseignement de base, tout en permettant à certains d'échapper à une école de quartier. L'examen des réponses des pères et mères ouvriers et employés met en avant d'autres raisons qui, bien que minorées par les cadres, ne doivent pas être absentes de leur choix : on peut penser en effet, ce que confirme les entretiens réalisés avec eux, qu'ils sont simplement plus discrets sur les avantages éducatifs d'une filière sélective dès l'enseignement maternel. Sur ce point, les parents ouvriers et employés se différencient complètement des parents des classes standard : ils sont porteurs de projets pédagogiques et espèrent parce que les enseignants leur semblent plus motivés, plus attentifs aux élèves, parce que le milieu social est plus homogène et le nombre

d'enfants étrangers moins élevé, de meilleurs résultats scolaires de leurs enfants¹⁵.

¹⁵ Citons ici l'extrait d'un entretien effectué avec une mère de milieu ouvrier. «(...) Et puis, on a beau dire ce qu'on veut, c'est que ... pas pour nous personnellement parce qu'on est quand même dans le milieu ouvrier mon mari et moi, mais dans sa classe, il y a quand même un maximum d'enfants qui sont de parents intellectuels entre guillemets. Donc ça lui apporte encore un plus à ce niveau là. Parce que la fréquentation des enfants, c'est des enfants qui sont ... , et c'est encore entre guillemets parce que c'est pas vraiment le cas dans sa classe, mais des enfants qui ont une éducation quand même plus correcte que, c'est bête à dire mais c'est vrai hein, c'est des enfants qui ont quand même une éducation plus soutenue. Les cycles bilingues comme ça, les parents intéressés sont souvent des parents qui eux-mêmes ont fait des études, et qui projettent pour leurs enfants effectivement des études. Donc déjà, il y a ..., c'est une autre catégorie de parents et d'enfants. Parce que, malgré, malgré nous, on est ..., quand c'est dans certaine classe, je vois par rapport à des amis, et ben le travail n'est pas possible parce que il y a des enfants de tous milieux, c'est pas pour, euh ..., c'est une espèce de racisme là ce que je suis en train de vous dire, mais quand je vois les échecs de certains

En somme, ils affirment ouvertement ce qui va de soi pour les parents cadres. D'ailleurs, les résultats de notre enquête montrent que près de la moitié des familles interrogées estiment indépendamment des raisons avancées de leur choix que l'encadrement pédagogique des classes bilingues leur semble être meilleur et de même pour ce qui est des résultats scolaires. Environ un tiers des familles constatent également l'homogénéité du milieu social ou la moindre présence des étrangers dans ces classes (Tableau n°34).

L'analyse des raisons avancées selon le niveau d'études (Tableau n°31) retrace les mêmes tendances que celle selon le milieu social. Les personnes fortement diplômées se réfèrent moins à l'alsacien en tant que langue maternelle de l'enfant et montrent moins d'intérêt à la transmission de celui-ci. Les conditions d'encadrement, le milieu social ou la moindre présence d'enfants étrangers sont plus ouvertement mis en avant par les personnes faiblement diplômées.

En regardant ce que représente l'allemand pour ces parents, nous pouvons constater qu'il est plus perçu comme un atout dans la

enfants parce que dans la classe il y a trop de, d'enfants turbulents, de parents qui s'en occupent pas, qui n'ont pas le temps de s'en occuper et qui ne prennent pas le temps justement de s'en occuper, ce qui n'est pas le cas souvent en section bilingue, c'est pas le cas. C'est, c'est vraiment des ..., j'ai vu l'année dernière dans la grande section, donc les enfants qui étaient chez les grands, et je le vois là cette année et l'année dernière je l'ai vu aussi dans la classe à mon fils. Les parents qui ont mis leurs enfants en bilingue ont quand même d'autres ambitions que de voir leurs enfants balayer les rues un jour, quoi. Vous voyez ce que je veux dire. Donc, c'est, c'est ..., ça rassure les, ça nous rassure un peu (rire). Parce qu'on n'a pas fait d'études non plus, mais c'est vrai que, malgré ce fait là, j'ai des ambitions quand même pour mes enfants. Enfin des ambitions. J'ai envie de m'intéresser suffisamment à eux pour qu'ils puissent aller suffisamment loin dans les études pour un jour avoir le choix. Quoi que, maintenant c'est restreint actuellement, mais au moins si, si, s'ils doivent se diriger vers un métier ..., quelque soit le métier qu'ils aient envie de faire, j'aimerais qu'ils aient quand même un maximum de choix, et là il y a pas de miracle, hein. S'ils veulent vraiment avoir un choix, étendu, il faut qu'ils fassent des études. Et c'est une des raisons aussi qui m'a fait mettre, ..., ces petits (...).

vie professionnelle que dans la vie quotidienne (Tableau n°32).

Ceci fait contraste avec le cas de l'alsacien qui est moins considéré comme un atout dans la vie professionnelle que dans la vie quotidienne (Tableau n°33). Plus du tiers des familles n'y voient pas d'utilité particulière mais le considère toutefois comme un atout pour apprendre l'allemand. Ils ne sont pas nombreux à partager l'opinion que l'alsacien gêne l'apprentissage du français et croient plutôt à son avenir.

En ce qui concerne les langues en général, la grande majorité des parents donnent une réponse conventionnelle et s'accordent à penser qu'elles seront indispensables comme bagages dans l'Europe de demain : 90,7% sont tout à fait d'accord, 5,7% plutôt d'accord, 0,6% seulement ne sont pas d'accord, 3 % ne se prononçant pas.

Bien que près de la moitié des familles pensent que l'allemand sert aussi à sauvegarder la langue régionale et à maintenir la spécificité régionale, force est de constater que l'aspect utilitaire domine l'aspect identitaire.

D'ailleurs, un tiers d'entre elles affirment qu'elles auraient opté pour une autre langue que l'allemand, notamment l'anglais, si elles avaient eu le choix. Nous avons pu constater dans les entretiens que la grande majorité des personnes qui pensent choisir l'allemand même si d'autres options leur étaient proposées justifiaient leur choix par le fait que l'allemand est une langue plus difficile à apprendre ou par l'utilité plus grande de cette langue dans la région. Pour ces parents, l'apprentissage précoce d'une langue est en fait considéré comme un tremplin pour le trilinguisme ou plus.

Notons toutefois que ce sont les ouvriers et les personnes faiblement diplômées qui affirment le plus souvent ne pas penser opter pour d'autres langues (Tableau n°35 et 36).

**Tableau n°29 : Raisons du choix par type d'établissement
(réponses multiples, % calculé sur la base des répondants)**

	ensemble	public	privé	ABCM
père	N=517	N=395	N=71	N=51
faire apprendre l'allemand	89,0%	89,1%	93,0%	82,4%
langue maternelle de l'enfant allemand	4,6%	3,8%	4,2%	11,8%
langue maternelle de l'enfant alsacien	6,2%	6,3%	5,6%	5,9%
transmission de l'alsacien	13,9%	13,9%	14,1%	13,7%
faire apprendre la langue régionale	14,1%	14,7%	8,5%	17,6%
nombre d'élèves plus petit	9,9%	9,6%	5,6%	17,6%
deux enseignants par classe	6,2%	5,3%	5,6%	13,7%
enseignants plus motivés	12,6%	11,1%	12,7%	23,5%
enseignants plus attentifs	10,8%	10,4%	8,5%	17,6%
résultats scolaires meilleurs	16,8%	15,2%	28,2%	13,7%
différent de l'enseignement traditionnel	22,2%	21,3%	19,7%	33,3%
plus d'activités ou de sorties	2,9%	2,3%	4,2%	5,9%
type d'établissement	14,9%	13,7%	22,5%	13,7%
possibilité d'inscription autre école bilingue	9,9%	9,6%	7,0%	15,7%
bonne réputation	9,9%	5,8%	32,4%	9,8%
milieu social plus homogène	6,0%	5,8%	8,5%	3,9%
moins d'étrangers	7,4%	6,1%	15,5%	5,9%
raisons de commodité	7,2%	7,3%	7,0%	5,9%
seule école	2,7%	2,8%	-	5,9%
était une école associative	0,6%	0,8%	-	-
autre	16,2%	17,2%	14,1%	11,8%
mère	N=588	N=450	N=80	N=58
faire apprendre l'allemand	87,8%	88,0%	90,0%	82,8%
langue maternelle de l'enfant allemand	5,1%	4,7%	3,8%	10,3%
langue maternelle de l'enfant alsacien	6,5%	6,7%	6,3%	5,2%
transmission de l'alsacien	15,6%	15,8%	13,8%	17,2%
faire apprendre la langue régionale	16,3%	15,8%	12,5%	25,9%
nombre d'élèves plus petit	11,1%	10,7%	5,0%	22,4%
deux enseignants par classe	6,3%	5,8%	5,0%	12,1%
enseignants plus motivés	16,2%	14,2%	15,0%	32,8%
enseignants plus attentifs	11,6%	10,4%	8,8%	24,1%
résultats scolaires meilleurs	17,3%	15,1%	27,5%	20,7%
différent de l'enseignement traditionnel	25,5%	25,6%	20,0%	32,8%
plus d'activités ou de sorties	3,6%	2,9%	3,8%	8,6%
type d'établissement	16,0%	14,7%	26,3%	12,1%
possibilité d'inscription autre école bilingue	10,5%	10,4%	8,8%	13,8%
bonne réputation	9,2%	5,8%	25,0%	13,8%
milieu social plus homogène	6,5%	6,4%	8,8%	3,4%
moins d'étrangers	6,8%	5,3%	15,0%	6,9%
raisons de commodité	9,2%	8,4%	13,8%	8,6%
seule école	2,4%	2,0%	-	8,6%
était une école associative	0,7%	0,7%	-	1,7%
autre	17,2%	18,9%	12,5%	10,3%

Tableau n°30 Raisons du choix selon les PCS
(réponses multiples, % calculé sur la base des répondants)

	AGRI	ARTI	CADR	INTE	EMPL	OUVR	AUTR
père	N=3	N=40	N=180	N=150	N=86	N=41	N=1
faire apprendre l'allemand	100%*	87,5%	88,3%	88,7%	87,8%	90,7%	100%*
langue maternelle de l'enfant allemand	-	-	6,7%	6,7%	2,4%	1,2%	-
langue maternelle de l'enfant alsacien	-	7,5%	2,8%	5,3%	2,4%	16,3%	-
transmission de l'alsacien	-	12,5%	10,0%	14,7%	12,2%	22,1%	-
faire apprendre la langue régionale	-	20,0%	8,3%	18,0%	12,2%	19,8%	-
nombre d'élèves plus petit	33,3%*	7,5%	4,4%	13,3%	14,6%	14,0%	-
deux enseignants par classe	-	12,5%	5,0%	5,3%	4,9%	8,1%	-
enseignants plus motivés	-	10,0%	10,0%	16,0%	19,5%	10,5%	-
enseignants plus attentifs	-	12,5%	6,1%	14,0%	14,6%	14,0%	-
résultats scolaires meilleurs	33,3%*	25,0%	13,9%	13,3%	19,5%	23,3%	-
différent de l'enseignement traditionnel	-	20,0%	19,4%	24,0%	34,1%	23,3%	-
plus d'activités ou de sorties	-	-	2,8%	2,7%	2,4%	5,8%	-
type d'établissement	-	7,5%	17,8%	14,0%	17,1%	15,1%	-
possibilité d'inscription autre école bilingue	-	10,0%	9,4%	8,0%	4,9%	16,3%	-
bonne réputation	-	7,5%	11,7%	7,3%	9,8%	12,8%	-
milieu social plus homogène	-	2,5%	5,6%	6,7%	7,3%	7,0%	-
moins d'étrangers	-	15,0%	2,2%	8,0%	9,8%	12,8%	-
raisons de commodité	-	2,5%	8,3%	5,3%	9,8%	10,5%	-
seule école	-	-	2,2%	2,0%	7,3%	4,7%	-
était une école associative	-	-	0,6%	-	2,4%	1,2%	-
autre	33,3%*	20,0%	19,4%	16,7%	12,2%	8,1%	-
mère	N=3	N=18	N=120	N=190	N=140	N=17	N=79
faire apprendre l'allemand	100%*	83,3%	85,8%	85,3%	90,7%	94,1%	88,6%
langue maternelle de l'enfant allemand	-	-	6,7%	6,8%	2,1%	-	6,3%
langue maternelle de l'enfant alsacien	-	16,7%	2,5%	5,3%	8,6%	5,9%	10,1%
transmission de l'alsacien	-	16,7%	7,5%	13,7%	24,3%	5,9%	19,0%
faire apprendre la langue régionale	-	16,7%	12,5%	13,2%	22,9%	47,1%	13,9%
nombre d'élèves plus petit	33,3%*	11,1%	10,0%	10,0%	10,7%	17,6%	15,2%
deux enseignants par classe	-	5,6%	6,7%	4,2%	5,7%	5,9%	12,7%
enseignants plus motivés	-	16,7%	15,0%	13,7%	17,9%	11,8%	22,8%
enseignants plus attentifs	-	11,1%	9,2%	7,9%	15,0%	17,6%	17,7%
résultats scolaires meilleurs	33,3%*	22,2%	15,0%	13,2%	22,1%	29,4%	19,0%
différent de l'enseignement traditionnel	-	22,2%	27,5%	22,1%	30,7%	17,6%	29,1%
plus d'activités ou de sorties	-	5,6%	5,0%	2,6%	3,6%	5,9%	3,8%
type d'établissement	-	27,8%	24,2%	13,7%	12,1%	11,8%	16,5%
possibilité d'inscription autre école bilingue	-	16,7%	10,0%	11,1%	6,4%	17,6%	15,2%
bonne réputation	-	22,2%	8,3%	8,4%	10,7%	5,9%	8,9%
milieu social plus homogène	-	5,6%	5,8%	5,3%	7,1%	5,9%	8,9%
moins d'étrangers	-	16,7%	2,5%	5,8%	9,3%	-	11,4%
raisons de commodité	-	-	10,0%	9,5%	12,9%	5,9%	5,1%
seule école	-	-	3,3%	1,6%	3,6%	-	2,5%
était une école associative	-	-	-	1,6%	0,7%	-	-
autre	33,3%*	16,7%	20,0%	22,6%	8,6%	-	19,0%

AGRI= agriculteurs exploitants, ARTI= artisans, commerçants, chefs d'entreprise, CADR= cadres et professions intellectuelles supérieures, INTE= professions intermédiaires, EMPL= employés, OUVR= ouvriers, AUTR= inactifs + autres

* Les effectifs étant très faibles, ces données sont à interpréter avec précaution.

**Tableau n°31 : Raisons du choix selon le niveau d'études
(réponses multiples, % calculé sur la base des répondants)**

	ensemble	études supérieures	Bac	CAP/BEP ou inférieur
père	N=517	N=278	N=64	N=151
faire apprendre l'allemand	89,0%	88,1%	87,5%	90,7%
langue maternelle de l'enfant allemand	4,6%	6,5%	4,7%	0,7%
langue maternelle de l'enfant alsacien	6,2%	3,6%	7,8%	11,3%
transmission de l'alsacien	13,9%	11,5%	12,5%	18,5%
faire apprendre la langue régionale	14,1%	12,2%	10,9%	20,5%
nombre d'élèves plus petit	9,9%	7,9%	10,9%	13,2%
deux enseignants par classe	6,2%	5,0%	6,3%	7,3%
enseignants plus motivés	12,6%	11,9%	10,9%	14,6%
enseignants plus attentifs	10,8%	7,9%	15,6%	12,6%
résultats scolaires meilleurs	16,8%	14,0%	12,5%	23,8%
différent de l'enseignement traditionnel	22,2%	19,4%	25,0%	26,5%
plus d'activités ou de sorties	2,9%	2,5%	3,1%	4,0%
type d'établissement	14,9%	16,2%	14,1%	14,6%
possibilité d'inscription autre école bilingue	9,9%	9,7%	7,8%	11,9%
bonne réputation	9,9%	9,7%	1,6%	14,6%
milieu social plus homogène	6,0%	5,0%	3,1%	8,6%
moins d'étrangers	7,4%	4,3%	4,7%	13,9%
raisons de commodité	7,2%	6,8%	4,7%	9,9%
seule école	2,7%	1,4%	1,6%	5,3%
était une école associative	0,6%	0,4%	-	1,3%
autre	16,2%	20,1%	17,2%	7,9%
mère	N=588	N=315	N=104	N=142
faire apprendre l'allemand	87,8%	86,3%	89,4%	88,7%
langue maternelle de l'enfant allemand	5,1%	6,7%	2,9%	2,8%
langue maternelle de l'enfant alsacien	6,5%	3,2%	6,7%	14,1%
transmission de l'alsacien	15,6%	9,5%	26,0%	21,1%
faire apprendre la langue régionale	16,3%	14,3%	26,0%	26,8%
nombre d'élèves plus petit	11,1%	9,5%	15,4%	12,0%
deux enseignants par classe	6,3%	5,4%	1,9%	11,3%
enseignants plus motivés	16,2%	17,5%	18,3%	12,0%
enseignants plus attentifs	11,6%	9,5%	16,3%	12,7%
résultats scolaires meilleurs	17,3%	15,2%	13,2%	21,1%
différent de l'enseignement traditionnel	25,5%	24,8%	28,8%	27,5%
plus d'activités ou de sorties	3,6%	3,5%	3,8%	4,2%
type d'établissement	16,0%	17,8%	10,6%	18,3%
possibilité d'inscription autre école bilingue	10,5%	10,8%	8,7%	12,7%
bonne réputation	9,2%	8,6%	4,8%	12,7%
milieu social plus homogène	6,5%	4,8%	6,7%	10,6%
moins d'étrangers	6,8%	4,4%	6,7%	12,0%
raisons de commodité	9,2%	9,2%	9,6%	10,6%
seule école	2,4%	1,9%	1,0%	4,9%
était une école associative	0,7%	1,0%	-	0,7%
autre	17,2%	22,9%	13,5%	7,7%

Tableau n°32 : Perception de l'allemand

	++	+	-	-	NR
atout dans la vie professionnelle	81,7%	12,0%	2,3%	0,2%	3,8%
atout dans la vie quotidienne	45,8%	29,8%	13,2%	4,0%	7,2%
permet la sauvegarde de la langue régionale	19,5%	28,5%	27,0%	14,5%	10,5%
permet le maintien de la spécificité régionale	16,2%	31,2%	25,0%	16,2%	11,5%

tellement d'accord, - pas du tout d'accord

Tableau n°34 : Accord sur différentes affirmations

	++	+	-	-	NR
meilleur encadrement	12,8%	37,7%	25,3%	13,8%	10,3%
meilleurs résultats scolaires	11,5%	36,7%	31,2%	11,5%	9,2%
milieu social plus homogène	7,8%	28,0%	33,3%	20,7%	10,2%
moins d'étrangers	12,8%	20,2%	26,7%	29,3%	11,0%

N=600 ++ tout à fait d'accord, + assez d'accord, - pas tellement d'accord, — pas du tout d'accord

Tableau n°33 : Perception de l'alsacien

	++	+	-	-	NR
atout dans la vie professionnelle	22,5%	25,3%	24,3%	17,7%	10,2%
atout dans la vie quotidienne	23,3%	25,3%	22,3%	15,8%	13,2%
atout pour apprendre l'allemand	38,5%	31,3%	11,5%	10,0%	8,7%
gêne l'apprentissage du français	3,5%	10,0%	22,7%	53,0%	10,8%
n'a pas d'avenir	7,0%	20,0%	32,0%	31,0%	10,0%

N=600 ++ tout à fait d'accord, + assez d'accord, - pas tellement d'accord, ~ pas du tout d'accord

Tableau n°35 : Autre option selon le niveau d'études

	études supérieures	Bac	CAP/BEP ou inférieur
père	N=308	N=77	N=172
anglais	31,8%	36,4%	26,7%
alsacien	1,3%	-	0,6%
autre	2,6%	-	2,3%
non (opte pour l'allemand)	62,0%	62,3%	66,9%
NR	2,3%	1,3%	3,5%
mère	N=320	N=105	N=146
anglais	31,6%	34,3%	28,8%
alsacien	0,9%	-	1,4%
autre	2,8%	1,0%	1,4%
non (opte pour l'allemand)	62,2%	63,8%	65,1%
NR	2,5%	1,0%	3,4%

Tableau n°36 : Autre option selon les PCS

	ensemble	AGRI	ARTI	CADR	INTE	EMPL	OUVR	AUTR
père	N=574	N=3	N=45	N=196	N=176	N=53	N=98	N=3
anglais	31,0%	66,7%*	28,9%	32,1%	35,8%	34,0%	18,4%	33,3%*
alsacien	0,9%	-	-	1,0%	1,1%	-	1,0%	-
autre	1,9%	-	4,4%	2,0%	1,7%	1,9%	1,0%	-
non (opte pour l'allemand)	63,6%	33,3%*	64,4%	62,8%	59,7%	56,6%	76,5%	66,7%*
NR	2,6%	-	2,2%	2,0%	1,7%	7,5%	3,1%	-
mère	N=579	N=3	N=19	N=120	N=196	N=141	N=17	N=83
anglais	31,1%	66,7%*	31,6%	36,7%	28,6%	36,9%	23,5%	19,3%
alsacien	0,9%	-	-	1,7%	0,5%	0,7%	5,9%	-
autre	2,1%	-	-	4,2%	1,0%	2,1%	-	2,4%
non (opte pour l'allemand)	63,4%	33,3%*	68,4%	55,8%	66,3%	58,9%	58,8%	75,9%
NR	2,6%	-	-	1,7%	3,6%	1,4%	11,8%	2,4%

AGRI= agriculteurs exploitants, ARTI= artisans, commerçants, chefs d'entreprise, CADR= cadres et professions intellectuelles supérieures, INTE= professions intermédiaires, EEMPL= employés, OUVR= ouvriers, AUTR>= inactifs + autres

* Les effectifs étant très faibles, ces données sont à interpréter avec précaution.

CONCLUSION

L'enseignement bilingue précoce à parité horaire mené en Alsace se révèle en premier lieu, non comme le reflet d'un attachement culturel et identitaire mais comme un choix pragmatique des parents visant à apporter à leurs enfants un bagage linguistique supplémentaire jugé utile et indispensable dans l'Europe de demain. Mais les résultats de notre enquête nous montrent que ce choix s'inscrit également dans le cadre d'une stratégie de réussite scolaire, qu'elle soit consciente ou non.

Bien qu'il n'y ait aucune sélection officielle qui soit faite pour intégrer ces classes¹⁶, une sélection sociale se met en place.

Par l'inégalité d'accès à l'information d'abord. Les décisions devant être prises en principe à la petite section ou à la moyenne section de la maternelle, ceci signifie que les parents doivent s'intéresser et s'interroger très tôt sur l'éducation qu'ils souhaitent faire suivre à leurs enfants. Les résultats d'un sondage mené en 1995 faisait apparaître que les personnes qui avaient déjà entendu parler des classes bilingues où l'enseignement se fait à la fois en français et dans une autre langue étaient de 26% mais que cette connaissance était très élevée chez les intellectuels supérieurs¹⁷. Notre enquête effectuée auprès des parents d'élèves des classes bilingues montre aussi qu'une différence d'accès à l'information existe selon les catégories socio-professionnelles (Tableau n°28).

Le système mis en place permet difficilement d'intégrer ces classes en cours de route si ce n'est par des enfants déjà germanophones¹⁸. Ceci amène également à

une situation où les effectifs ne peuvent que rester stable ou diminuer au fil du temps, par une déperdition naturelle ou par le retrait volontaire des enfants en difficulté par les parents qui ramènent la cause de cette difficulté à l'enseignement bilingue. Le redoublement est en effet rare dans cette filière, ou pour le dire autrement, ce sont les élèves qui arrivent à suivre qui continuent à bénéficier de cet enseignement¹⁹.

Le mélange des enfants est également difficile à réaliser compte tenu du programme spécifique qu'ils sont amenés à suivre, ce qui crée finalement une «filière protégée» à long terme. Certains parents, dès la maternelle, évoquent cet «avantage secondaire» qui pourrait avoir effet au niveau du collège alors que d'autres, peu nombreux, voient en ce manque de brassage plutôt un inconvénient.

L'enseignement bilingue tel qu'il est mené actuellement en Alsace s'inscrit aux yeux des parents dans le cadre de l'apprentissage précoce d'une langue étrangère. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que ce soient en premier lieu les personnes porteuses de projets scolaires, c'est à dire ceux qui développent des stratégies de reproduction dans le cadre de l'arbitraire culturel dominant, qui s'y intéressent. Souhaitant les armer d'un maximum de bagage possible pour affronter l'avenir et leur faire suivre une bonne éducation dans les meilleures conditions possibles, elles assurent ainsi la reproduction sociale de leur groupe.

Remerciements : Les enquêtes menées en 98/99 ont bénéficié du soutien financier du Ministère de la Culture du Japon.

16 «Néanmoins, l'enfant dont les parents demandent l'admission devra avoir acquis la maîtrise psychologique et relationnel suffisant. Cela implique que, pour certains enfants, l'admission peut être conseillée à quatre ans, voire déconseillée.» Circulaire rectorale du 20 octobre 1993.

17 Rapport d'étude : Sondage SKOP sur le bilinguisme en Alsace, MVS, 1995, p.20.

18 «Le cursus en section bilingue est conçu comme un cursus complet qu'il n'est pas possible d'intégrer en

cours de route, sauf dérogation justifiée par le niveau linguistique de l'enfant.» Circulaire rectorale du 20 octobre 1993.

19 Par exemple, pour les CE2 «à la rentrée de septembre 95, aucun élève de l'enseignement bilingue n'avait redoublé. Pour les autres élèves de CE2 des écoles accueillant un site bilingue, le taux de retard scolaire est de 17% à l'entrée au CE2». *Commission académique d'évaluation de l'enseignement des langues, Rapport 1995-96*, Académie de Strasbourg, septembre 1996, p.58.